3



FRANCE: LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN ÉCHEC

France: Inadequate teacher education

Pierre-Louis Gauthier *

<u>RESUMÉ</u>

Née avec la révolution française puis l'établissement du régime républicain, l'école française actuelle a longtemps été en phase avec la nation française. Elle fut longtemps la garantie de l'égalité de l'accès à l'instruction. Cependant, depuis plusieurs décennies, l'éducation française connaît, comme la plupart des pays, une évolution chaotique de son système éducatif. Plus particulièrement, le système de formation des enseignants peine à trouver la structure qui répondrait aux besoins réels d'une école qui doit faire face à de nombreux défis culturels et sociétaux. Depuis 1989, le système de formation a connu trois réformes majeures en France. Avec l'arrivée d'un gouvernement de gauche au pouvoir en 2012, il s'apprête à connaître une quatrième réforme de fond. Le nouveau pouvoir politique semble avoir compris que l'amélioration de l'éducation ne passe pas par la seule solution de la formation des enseignants, mais par un ensemble de réformes structurelles. La réflexion sur la refondation de l'école s'est engagée dès septembre 2012.

MOTS CLÉS : Formation des enseignants ; IUFM (Institut Universitaire de Formation de Maîtres) ; Fracture scolaire ; Egalité scolaire ; Formation républicaine ; Écoles Normales.

^{*} Inspecteur d'Académie honoraire (France).

ABSTRACT

The French today school was born with the French revolution, then with the establishment of the republic. It was for a long time in a good harmony with the French nation. The school was the guarantee for equality to accede to education. Yet, since some decades, French education evolution knows ups and downs, like other countries. Especially, the teacher training system is labouring to find the structure corresponding to the real needs of the school which must answer to several cultural and social challenges. Since 1989, the teacher training structure had been concerned with three reforms of first importance. With the coming of a left government in 2012, a new reform is coming very soon. The new political power seems to have understood that change for a better education will not pass through the only teacher training system reform, but through general structural reforms. Thinking over refondation of school is engaged since September of the present year.

KEY WORDS: Teacher training; IUFM (University Institute of Teacher Education); Social fractures; School equity; Republican education; Écoles Normales (Teacher Colleges).

INTRODUCTION

Les sociétés modernes connaissent depuis plusieurs décennies une évolution rapide qui brouille les repères traditionnels que sont la famille, les cadres sociaux, le monde du travail. La crise économique mondiale accroît massivement les inégalités sociales. Elle contribue à accentuer le scepticisme politique et la perte de confiance dans les institutions.

Le monde de l'éducation n'échappe pas à la perte des repères traditionnels et au déclin des idéaux. L'école reçoit de plein fouet les effets des déséquilibres sociétaux. On a pu ainsi parler d'une véritable « crise mondiale de l'éducation » (COOMBS, 1989).

Héritière d'une longue évolution historique et philosophique, dépositaire d'une culture académique, l'école qui a pour charge de transmettre cette culture et former à la citoyenneté, voit sa mission entravée par de nouvelles contraintes sociétales. Des structures managériales complexes, un coût financier croissant, ajoutent encore à ces difficultés. En conséquence, les réponses que le système éducatif devrait apporter à la dégradation des situations scolaires tardent à se mettre en place. Lorsqu'elles apparaissent, au sortir des lourdeurs procédurales, elles sont déjà inadaptées à des situations nouvelles.

Or, appliquer une véritable politique éducative dans le contexte mondial actuel, c'est préparer les élèves à suivre et peut-être précéder une évolution rapide des professions, des technologies, des problèmes économiques, des enjeux culturels. La qualité de l'offre éducative se mesure à l'aptitude à répondre aux besoins nouveaux. D'après les études internationales, les systèmes éducatifs performants aujourd'hui, sont ceux qui se distinguent par un rythme rapide d'adaptation et d'amélioration. L'éducation traditionnelle demeurée prégnante dans les pays européens peut être au contraire un frein au développement plutôt qu'un gage de qualité.

60

Entravés par la tradition et les corporatismes de ses personnels, les systèmes éducatifs peinent à concevoir et appliquer des réformes. De fait, les paramètres sur lesquels on peut agir afin de réformer les systèmes éducatifs afin de les rendre plus performants, sont peu nombreux. Le plus souvent ils manquent de flexibilité. Parmi ceux-ci, la formation des enseignants apparaît souvent comme l'un des plus maniables, sans doute parce que son champ est apparemment plus facile à cerner et qu'elle concerne des effectifs peu nombreux. C'est également vers la formation que se tournent les acteurs du système éducatif pour remédier à leurs propres défaites et redonner à l'éducation l'essor dont elle a besoin. Les responsables de l'éducation savent que l'amélioration de la qualité d'un système éducatif repose sur la compétence des enseignants. Mais l'action réformatrice de ce secteur est complexe. Les décideurs doivent veiller au niveau du recrutement comme aux procédures de formation. On sait également que l'incitation au métier d'enseignant est d'autant plus forte que la formation initiale est jugée efficace. La qualité de la formation influe donc sur la vocation des enseignants eux-mêmes et la mission de l'école.

Sur un fond de tradition éducative ancienne, la formation des enseignants¹ en France rassemble de nos jours les exigences et les attentes émanant à la fois de l'environnement sociétal et des professionnels de l'éducation. Se croisent la nostalgie d'un ordre ancien et disparu, le constat d'une réalité actuelle complexe, l'espérance d'une école rénovée. Pour en saisir tous les enjeux, parfois contradictoires, il convient de replacer ce secteur fondamental de l'éducation à la fois dans la continuité historique, dans le contexte de notre temps et dans les perspectives immédiates.

1. LE DÉCLIN DE L'EMPIRE SCOLAIRE FRANÇAIS

La France n'échappe pas à l'évolution cahotique des systèmes éducatifs. L'école française a longtemps été en phase avec la nation : elle en fut le produit historique et le reflet fidèle pendant des siècles. Elle fut longtemps considérée comme la garantie de l'égalité devant l'instruction. Cependant, depuis plusieurs décennies, l'équité éducative prônée comme l'un des principes du credo républicain en France est mise à mal par l'évolution de nos sociétés.

En France, des évaluations nationales commandées, conduites, analysées par les autorités gouvernementales elles-mêmes ont longtemps masqué un réel déclin scolaire français. Les résultats de ces évaluations « à l'interne » ne révélaient pas toute la réalité de la situation. Pour des raisons politiques évidentes, l'opinion publique aussi bien que les professionnels de l'éducation ont été laissés dans l'ignorance de la lente érosion de l'efficacité de l'école. Il a fallu une succession de constats alarmants révélant la relation étroite entre fracture sociale et fracture scolaire pour que la réalité apparût. Les inégalités scolaires sont ainsi devenues l'un des marqueurs du déséquilibre social (GAUTHIER, 2008). L'école devenue de fait productrice d'inégalités fut alors durement interpellée. « L'école n'est pas responsable de tout, mais elle a ses responsabilités propres et je trouverais regrettable qu'elle s'enferme derrière le rejet des responsabilités sur « les autres », refusant ainsi de se transformer », déclare le sociologue François Dubet (2005).

¹ Il ne s'agira dans cet article que de la formation initiale.

La crise scolaire dans les zones suburbaines a été un autre signal important, ainsi que la dégradation de la vie dans les établissements avec la montée des incivilités et de la violence scolaire.

2. LA MONTÉE DE LA FRACTURE SCOLAIRE

L'échec scolaire est devenu le symptôme du déclin de l'école française. Le pourcentage d'élèves ne sachant pas lire correctement (lire un texte et le comprendre en même temps), voire même ne pas lire du tout, au sortir de l'école primaire a atteint le pourcentage inquiétant de 20% en 2010. Avec l'échec scolaire, ce sont des enfants qui perdent pied dans les apprentissages scolaires, souvent très tôt dans la scolarité. Cela signifie qu'ils seront condamnés aux redoublements et pour beaucoup au décrochage. Déterminé socialement pour une grande part, l'échec commence très tôt dans la scolarité. On constate actuellement dès le début du primaire, des échecs en lecture (10 à 20% d'une classe d'âge) qui vont en s'aggravant: les élèves en difficulté à ce stade débutant, le sont encore trois années plus tard. L'école ne remplit donc plus sa mission de rattrapage et de redistribution des chances.

Dans le domaine de l'échec scolaire, les chiffres sont éloquents. D'après les évaluations internationales, le redoublement, signe révélateur de l'échec scolaire et précurseur du décrochage, a atteint en France, le plus fort taux (23%), après l'Espagne (32%), des pays de l'OCDE².

	1		,		,
COMPETENCES	2000-2003-2006	Points	2009	Points	Moyenne OCDE
Ecrit	14 ^{ème} rang	505	22 ^{ème} rang	496	493
Mathématique	13 ^{ème} rang	511	22 ^{ème} rang	497	496
Science	19 ^{ème} rang	495	27 ^{ème} rang	498	501

Table 1. Résultats pour les 'étudiants français (PISA 2000-2009)

Le second événement révélateur de ces disfonctionnements a été le coup de tonnerre des évaluations internationales du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui mettaient brusquement en lumière le recul du système français par rapport au ranking mondial et le retard accumulé (OCDE, 2011). Des études semblables comme « Trends in International Mathematics and Science Study» (TIMSS), « Progress in International Reading Literacy Study » (PIRLS), ont confirmé le même déclin (GAUTHIER, 2009).

Entre 2000 et 2009, selon l'OCDE, la proportion d'élèves de 15 ans en échec scolaire est passée en France de 15 à 20%. (Taux moyen d'abandon scolaire dans l'UE: 14,4 %). L'écart de niveau entre le groupe des meilleurs et celui des plus faibles s'est accru. De plus, la France est aujourd'hui l'un des pays où les inégalités sociales pèsent le plus dans la réussite scolaire, les enfants de milieux défavorisés ayant nettement moins de chance d'être parmi les «bons» que ceux de milieux favorisés. Selon François Dubet (2004) « la France a beaucoup plus d'enfants en échec précoce que le supposeraient ses inégalités sociales- des pays plus inégalitaires comme la Grande-Bretagne en ont moins ».

² Selon analyse secondaire de la base de données PISA 2009, OCDE.

A l'entrée au collège (secondaire inférieur), les écarts de niveau scolaire sont devenus considérables entre les catégories socioprofessionnelles:

- En français, 14,6 points d'écart sur 100 entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers,
- En mathématiques, 16,4 points d'écart sur 100.

Les enfants de chômeurs atteignent parfois 18 points d'écart. Actuellement, 140 000 jeunes quittent le secondaire sans diplôme ni qualification, ce qui se traduit par une baisse du taux global de scolarisation. Ce taux est ainsi passé de 89 % en 1995 à 84 % en 2010. En France, 71% des jeunes déscolarisés sont sans emploi, contre 57 % en moyenne dans les pays membres de l'OCDE.

Sans entrer dans le détail et en se limitant à l'enseignement de base, les résultats des évaluations internationales menées dans les 65 pays constituant le panel du PISA (470,000 élèves de 15 ans), sont éloquents. La France s'est trouvée rétrogradée dans les domaines principaux.

Si la France se situe encore dans la moyenne des pays de l'OCDE (« Not statistically significantly different from the OECD average » dit le rapport de l'OCDE), elle a cessé de figurer dans le peloton des pays à fort développement de leur système éducatif, loin derrière la Corée, la Finlande et Singapour.

3. LE DÉCLIN DES ÉLITES

Le déclin de l'éducation en France concerne également les hauts niveaux de l'enseignement, les universités et les écoles supérieures, qui ont été longtemps les fleurons de la méritocratie républicaine. Les différents classements internationaux ont fait apparaître le rang modeste des établissements autrefois prestigieux. Ainsi, dans le récent classement de Times Higher Education³ on trouve le premier établissement français, L'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris, à la 59ème place (65,9 points), l'Ecole Polytechnique au 62ème rang (65,7) l'Ecole Normale Supérieure de Lyon à la 170ème place. La première université française, l'université Pierre et Marie Curie, se situe à la 81ème place. Ainsi le déclin affecte l'ensemble du système éducatif, y compris la formation des élites. La fracture scolaire dépasse en amplitude la fracture sociale, affectant non seulement les classes populaires mais également une partie des classes moyennes et supérieures. Ces dernières détiennent davantage de pouvoir que les classes populaires et possèdent le monopole de la parole. On peut donc s'attendre à ce que de nouvelles réformes interviennent.

Les causes de ce déclin comme les remèdes devraient être recherchés dans un ensemble et non dans un seul domaine ou un secteur limité. Or, les gouvernements français successifs, ont choisi jusqu'à maintenant, de réformer d'abord la formation des enseignants. En une décennie, le système de formation français a ainsi connu trois réformes majeures successives. La suite de cet article reprend l'évolution de la formation au sein de l'éducation nationale française. On tentera ensuite de discerner les perspectives qui se dessinent à la faveur de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche en 2012.

³ Selon *The World University Rankings* 2012- 2013 du *Times Higher Education*.

4. LA FORMATION DES ENSEIGNANTS INDISSOCIABLE DE L'ÉGALITÉ: UNE IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE

L'éducation pour tous et l'égalité devant l'accès à l'école sur tout le territoire national sont parmi les idées nouvelles que la Révolution française de 1789 a tenté de mettre en œuvre (GAUTHIER, 2005). Ces idées, issues d'une longue tradition de la pensée éducative française courent de François Rabelais à Michel de Montaigne, de la Réforme protestante aux Jansénistes de Port-Royal. Elles cheminent avec plus d'acuité au cours du XVIIIème siècle à travers les Lumières. Les différents plans sur l'instruction élaborés pendant la période révolutionnaire s'inspirent directement des idées des Encyclopédistes et de Jean-Jacques Rousseau. Le plus déterminant pour l'évolution de l'éducation en France reste le rapport du marquis de Condorcet (1743-1794), présenté à l'Assemblée législative nationale les 20 et 21 avril 1792. Citons quelques phrases-clés:

« Donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous, mais ne refuser à aucune portion de citoyens l'instruction plus élevée, qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus... La première condition de toute instruction est de n'enseigner que des vérités...L'enseignement sera totalement gratuit...L'instruction doit être la même pour les femmes et pour les hommes...» (CONDORCET, 1792).

À partir de ces principes Condorcet propose un plan stupéfiant d'organisation et de complétude d'une éducation nationale, ambitieux dans ses objectifs à la fois scientifiques et politiques. Ce plan préconise une éducation primaire et secondaire semblable sur tout le territoire et égalitaire pour tous les citoyens. Condorcet en définit les fondements basés sur la laïcité et la neutralité des enseignants. L'un des domaines abordé par Condorcet dès ce texte fondateur est celui de la formation des enseignants. Pour lui, on ne sépare pas la mise en œuvre d'un système éducatif de la formation graduée des maîtres selon les niveaux d'enseignement. Dans ce paradigme de la formation, entre également la notion de formation continuée du citoyen et de l'enseignant car, dit-il à la tribune de l'assemblée, « nous avons observé, enfin, que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où ils sortent des écoles; qu'elle devait embrasser tous les âges... les éléments de toutes les connaissances humaines ». Condorcet ajoutait à propos de ce « troisième degré» de l'instruction : «C'est là que se formeront les instituteurs des écoles secondaires, que se perfectionneront les maîtres des écoles primaires déjà formés dans celles du second degré» (CONDORCET, 1792). Condorcet avait en effet imaginé des « instituts », au nombre de 110 pour tout le territoire à raison d'un par département⁴. Le rapport de Condorcet eut un retentissement politique considérable. Il continua à inspirer largement la législation scolaire jusqu'à nos jours. En 1795, à la suite de la création de 24 000 écoles primaires, Joseph Lakanal, alors membre du Comité de l'Instruction publique de la Convention, fit voter l'organisation des écoles normales vouées à la formation des enseignants. Il s'appuyait sur les mêmes principes que Condorcet, mort l'année précédente, affirmant que: « L'analyse seule est capable de recréer l'entendement, et la diffusion de sa méthode détruira l'inégalité des lumières ».

La période révolutionnaire ne se prêta guère aux réalisations concrètes. C'est au cours du siècle suivant que se mit en place par étapes successives le système éducatif français directement

_

⁴ Les départements, échelon administratif français important, sont créés par la révolution en décembre 1789, en remplacement des anciennes provinces de l'ancien régime.

inspiré par ces novateurs. La formation des enseignants est restée comme consubstantielle de l'éducation publique dans tous les projets ultérieurs.

<u>5. DU PLAN AU SYSTÈME: LA FORMATION RÉPUBLICAINE ET LES ÉCOLES NORMALES</u>

C'est au régime républicain et aux lois « Jules Ferry⁵ » du nom de leur inspirateur et législateur, que l'on doit l'élaboration du système éducatif tel qu'il a fonctionné dans ses grands principes jusqu'à maintenant. Ceci est surtout vrai pour l'enseignement primaire, qui requit alors tous les soins du régime républicain désireux d'asseoir sa légitimité sur un électorat instruit et capable de décider démocratiquement de son avenir grâce au suffrage universel⁶. Jules Ferry reprenait les plans issus de la révolution française, ainsi que l'œuvre du monarchiste François Guizot qui avait fait adopter la loi sur l'obligation scolaire dès 1833. Dans une France encore majoritairement rurale, Jules Ferry donnait à l'école primaire publique le visage qu'elle a encore aujourd'hui, en tirant les conséquences logiques de l'obligation : la gratuité (1881) et la laïcité (1882). La laïcité ne fut définitivement acquise qu'avec la loi relative à la suppression de l'enseignement dispensé par les congrégations religieuses (1904).

La formation des enseignants restait indissociablement liée aux grands projets des ministres républicains. La loi dite Paul Bert, promulguée le 9 août 1879, obligeait les départements à disposer d'une école normale primaire de garçons et, ce qui était nouveau, d'une école normale primaire de filles pour les élèves-institutrices, « suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales ». Ces établissements devaient être impérativement installés dans le délai de quatre ans, à partir de la promulgation de la loi. Le vaste chantier de constructions scolaires qui s'ouvre alors en France, comprend une école « communale » dans chaque ville et dans chaque village, et deux écoles normales dans chaque département : l'une pour les futurs instituteurs, l'autre pour les futures institutrices, ces personnels étant dorénavant traités sur un pied d'égalité.

L'installation et l'entretien annuel des Écoles normales primaires relevaient des dépenses obligatoires des départements. La nouvelle réglementation précisait que l'enseignement religieux y est supprimé et remplacé par un enseignement moral et civique républicain. Les instituteurs sortis des écoles normales et qui prendront rapidement le surnom de « hussards noirs de la république », contribueront activement à préparer l'opinion à l'avènement d'un Etat réellement laïc. Ainsi, le système de formation des enseignants aura contribué à fonder la République en préparant le terrain à la séparation de l'Eglise et de l'Etat survenue en 1905.

On accédait aux écoles normales par un concours. Elles fonctionnaient comme des lycées pédagogiques préparant à la fois aux examens du secondaire (brevet, puis baccalauréat) et au métier de l'enseignement. Pour cette formation professionnelle, un ensemble d'écoles annexes de l'école

-

⁵ Jules Ferry (1832-1893), avocat, fut un opposant à Napoléon III avant de devenir ministre de l'instruction publique, puis président du conseil sous la Troisième République.

⁶ Il s'agit encore du seul suffrage masculin, le droit de vote n'étant accordé aux femmes françaises qu'en 1945.

normale permettait une application pratique en vraie grandeur des enseignements pédagogiques et la transmission de l'expérience d'instituteurs chevronnés. Offrant des facilités financières aux étudiants reçus au concours d'entrée, les écoles normales offrirent une possibilité d'ascension sociale où s'engouffrèrent les éléments les plus doués des classes populaires.

Au fil des aléas de l'Histoire, les écoles normales furent marquées par des mesures contradictoires ou réactionnaires. En 1940, Pétain, supprime les écoles normales jugées trop républicaines. Il supprime également la gratuité de l'enseignement secondaire décidée en 1923, finance largement l'enseignement privé et institue l'enseignement du catéchisme catholique. En 1944, les écoles normales sont rétablies sous le gouvernement provisoire du général de Gaulle. Dans l'ensemble, la trajectoire est néanmoins restée continue.

La dégradation du système éducatif, révélée tout d'abord dans les universités par les événements de mai 1968, rendait inévitables de profondes réformes. Certes, les écoles normales, héritières d'une longue tradition éducative exclusivement liée au primaire, n'avaient pas toujours su intégrer de nouvelles exigences liées à des mutations économiques de fond, ni s'ouvrir suffisamment à une Europe ni à un monde en pleine mutation. Elles n'avaient pas non plus suffisamment intégré dans leur cursus les conséquences de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'au collège. Une conception traditionnelle de la formation pesait sur toute tentative de réforme des écoles normales. Les apports universitaires dans le cursus normalien (enseignement de la linguistique par exemple), l'introduction de nouvelles technologies, restaient limités. Les formateurs majoritairement issus du secondaire opposaient une résistance sourde à toute innovation.

Par ailleurs, la nécessité politique et sociale de promouvoir le corps des instituteurs incitait le gouvernement de gauche revenu au pouvoir en 1981 avec l'élection de François Mitterrand, à donner une formation de niveau universitaire plus étendue pour rendre possible cette promotion.

<u>6. LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAITRES (IUFM):</u> PRINCIPES ET MISE EN PLACE

La réforme est intervenue dans le cadre de la loi d'orientation de 1989, dite loi Jospin du nom du ministre socialiste qui deviendra premier ministre en 1997. Cette disposition supprimait les écoles normales et les remplaçait par les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ces nouveaux établissements doivent recevoir tous les enseignants en formation, en lien avec une université proche. On reprenait le terme d'institut avancé deux siècles plus tôt par Condorcet, avec le paradoxe qu'on abandonnait dans le même temps l'appellation d'instituteur pour celle de professeur des écoles par analogie avec les professeurs des collèges et des lycées. C'est ainsi qu'a été créé le corps des professeurs des écoles dotés de meilleurs salaires mais qui perdaient certains avantages en nature comme le logement gratuit dans l'école, comme obligation de service.

Avec la création des IUFM, le législateur s'est efforcé de réaliser au niveau du corps enseignant l'unification de la scolarité obligatoire (6-16 ans) du système scolaire français, jusque-là partagée entre primaire et collège. Cette coupure est l'héritage historique de plus d'un siècle de

"dualisme scolaire" entre l'enseignement primaire destiné aux enfants du peuple et l'enseignement secondaire réservé aux enfants de la bourgeoisie. Chaque ordre d'enseignement est pris en charge par des enseignants, des cadres, des personnels d'inspection radicalement différents. L'idée maîtresse était donc de regrouper les futurs enseignants du primaire et ceux du secondaire au moins dans le champ de la formation professionnelle.

Les formateurs des IUFM sont eux issus de catégories différentes: maîtres formateurs issus du primaire ayant satisfait à un examen de spécialisation, enseignants issus du secondaire (certifiés ou agrégés), enseignants détachés de leurs établissements, enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs des universités), intervenants extérieurs venus d'horizons divers et apportant une expertise dans un domaine particulier... Ces formateurs interviennent pour assurer des formations dans les disciplines de l'enseignement primaire ou secondaire, mais aussi en philosophie de l'éducation, en psychologie de l'enfant, en sociologie de l'éducation, etc. Venus d'horizons divers, selon des parcours très variés, ces formateurs ignorent généralement les autres secteurs du système éducatif. Leur connaissance du terrain, leur culture universitaire d'origine, leur cursus professionnel sont très hétérogènes. Les salaires et les obligations de service sont également variables. Dès leur création, les IUFM étaient ainsi porteurs de disparités. Cette idée d'un regroupement s'est très vite avérée utopique.

Quelles réponses ce nouveau dispositif de formation a-t-il apporté à l'enseignement ? On comptait en 2010, 31 IUFM. Cette formation étalée sur deux années prévoyait un ajustement des connaissances et une formation à la pratique de la classe. Avant la réforme dite de la « masterisation », la première année d'IUFM était consacrée à la préparation des étudiants aux différents concours et examens de l'enseignement du primaire et du secondaire. Cependant l'université et les écoles normales supérieures gardaient le monopole de la préparation aux concours du second degré dont l'agrégation: dès le départ, l'intégration était manquée!

7. LE RECRUTEMENT: L'ENSEIGNANT NOUVEAU EST ARRIVE!

Le niveau de recrutement des futurs enseignants est attesté par la maîtrise d'une spécialité ou d'un domaine de connaissances. Il a été élevé aux premiers grades universitaires (Baccalauréat + trois années ou licence)⁷. Actuellement le niveau de recrutement est reporté au master. Ce devrait être une garantie de la qualité de l'enseignement. La plupart des pays occidentaux placent d'ailleurs la formation des enseignants à ce niveau. Cette élévation du niveau de recrutement a pourtant rencontré très tôt des limites. Limites des ressources financières d'abord. Limites du rendement d'un recrutement à haut niveau où le seul critère du diplôme induit une homothétie contestable entre qualification académique et compétence pédagogique. Limites quantitatives du recrutement enfin à un haut niveau menant à des emplois d'enseignants aux salaires demeurés médiocres⁸. Sous couvert d'améliorer le niveau de la formation, la masterisation a ainsi provoqué une chute des vocations,

_

⁷ Il existait de nombreuses équivalences dont par exemple la possibilité aux mères de familles nombreuses de se présenter sans aucun diplôme, de même que les sportifs de haut niveau!

⁸ Les salaires des enseignants français comptent parmi les plus bas des pays de l'OCDE : 26ème rang, après la Grèce et la Turquie (OCDE, 2011).

alors que se profile une crise majeure du recrutement. D'ailleurs, il n'a pas été constaté d'élévation du niveau de compétences des élèves avec l'arrivée d'enseignants recrutés à ce niveau.

Les origines personnelles et professionnelles des nouveaux enseignants issus des IUFM composent une palette d'une grande diversité qui devrait permettre de répondre à la diversité sociologique et culturelle qui caractérise désormais les élèves du primaire et du secondaire. Par exemple, certains d'étudiants proviennent de milieux professionnels où le travail en équipe est la règle. Ces compétences pourraient constituer un point d'appui pour l'évolution de la formation et du métier. Mais l'expérience professionnelle des étudiants est rarement prise en compte par l'IUFM car les formateurs confinés dans leur cadre académique ne savent pas l'utiliser dans la formation.

En outre, le recrutement de haut niveau universitaire exclut une partie des couches populaires qui parviennent difficilement jusqu'à ce niveau de l'enseignement supérieur. Ces catégories trouvaient traditionnellement dans l'enseignement, nous l'avons vu, le moyen d'une ascension sociale: en 1960, les écoles normales comptaient 40 à 50% d'enfants issus de milieux ouvriers contre moins de 10% actuellement à l'IUFM. Le nouveau recrutement conduit à un changement sociologique chez les professeurs des écoles issus maintenant à 30% des classes supérieures contre 8% trente ans plus tôt. On voit s'accroître les écarts culturels de d'une société à « plusieurs vitesses» à laquelle l'école s'adapte maintenant : « Il y a une vaste hypocrisie qui veut nous faire oublier que c'est l'école actuelle qui est à plusieurs vitesses et qui est ségrégative » (DUBET, 2005). Enfin, on s'interrogera sur la nécessité d'un haut niveau de recrutement eu égard aux compétences requises par des niveaux d'exercice très différents, de la petite enfance à la fin de la scolarité secondaire.

Ces considérations expliquent l'échec des IUFM qui, plus de vingt ans après leur création, ne sont pas parvenus à résorber les cloisonnements, les insuffisances, les ruptures. Les réformes successives n'ont pas su régler la question de la formation initiale des enseignants, au moment crucial où se redéfinit le sens de leur mission. Comment le nouveau pouvoir issu des élections de 2012, tente-t-il de remédier à ces faiblesses ?

8. LES PERSPECTIVES DE LA GAUCHE: UN CHANGEMENT DE PARADIGME POUR LA FORMATION

L'héritage est lourd. L'ex-président Sarkozy laisse une éducation nationale sinistrée, durement marquée par 80 000 suppressions de postes en 5 ans. Le taux d'encadrement des élèves n'a cessé de se détériorer notamment dans les secteurs urbains et suburbains. La France a désormais le plus bas taux d'encadrement des 34 pays de l'OCDE pour ce qui est de l'école primaire. Le retour de la gauche au pouvoir, avec l'élection du président Hollande, à faire renaître des espoirs et tracer de nouvelles perspectives. Peut-on changer la donne et enrayer le déclin de l'école française ?

Les perspectives qui s'ouvrent passent tout d'abord par des mesures quantitatives. Ainsi on devrait assister dès 2012 à une augmentation de 1000 postes dans le primaire et de 280 postes de professeurs dans le secondaire. La priorité est donc accordée au primaire. Les personnels d'encadrement, de conseil et de sécurité (dont 500 assistants chargés de prévention et de sécurité

chargés de la lutte contre la violence scolaire) devraient voir leur nombre également augmenter. Les incidences de ces mesures quantitatives sur la formation des enseignants sont importantes.

Le gouvernement envisage une vaste refondation de la formation des enseignants. Mais en attendant il lui faut adopter des mesures provisoires qui préfigurent peut-être ce que seront les dispositions définitives. Un dispositif d'accueil, d'accompagnement personnalisé et de formation des enseignants et des conseillers d'éducation est mis en place afin de leur permettre une entrée progressive dans le métier. Dans le primaire, une formation courte professionnalisée prélude à une série de stages sur le terrain. Dans le secondaire, un volume d'heures hebdomadaire correspondant à une journée est consacré à la formation. Ces formations sont évaluées en continu.

Une innovation importante est celle du tutorat en la personne d'un pair qui ouvre sa classe au jeune stagiaire pendant une année et travaille en binôme avec lui. Toute l'équipe pédagogique de l'établissement est invitée à participer à cette formation in vivo et à faciliter le transfert d'un savoirfaire professionnel. On entre dans la réalité d'une formation sur le terrain.

Les contenus pour cette période transitoire sont clairement définis et restent proches de la pratique pédagogique :

- Connaissance des mécanismes d'apprentissage.
- Conduite de classe, méthodes de différenciation pédagogique et d'accompagnement des élèves en difficulté.
- Pratiques d'évaluation dans la classe.

En complément, la didactique des disciplines est dispensée par les inspecteurs, les formateurs académiques et les universitaires. Mince concession au domaine théorique. La titularisation-validation repose sur un processus d'évaluation qui s'étend sur toute l'année scolaire. On peut donc parler d'un changement de paradigme en matière de formation des enseignants dans laquelle la pratique de la classe prend le pas sur l'approche académique et universitaire du métier d'enseignant.

9. DES PERSPECTIVES NOUVELLES

Qu'annoncent en matière de formation ces prolégomènes ? La réflexion sur la refondation de l'école s'est engagée dès septembre 2012. Le nouveau pouvoir semble avoir compris que l'amélioration de l'éducation ne passe pas une seule solution. L'amélioration des conditions de vie des enseignants, la prise en compte des diversités culturelles, des zones rurales comme des zones suburbaines sont autant de paramètres, d'impératifs qui s'ajoutent à la problématique de la formation.

Peut-on penser qu'en termes de calendrier une nouvelle formation des enseignants sera prête pour la rentrée de 2013?

En matière de recrutement qui devrait sensiblement augmenter, une première étape semble assurée avec la création d'un système d'aide financière d'une durée de trois années appelé

« emplois d'avenir » destiné à aider des étudiants aux revenus modestes à parvenir au master et s'orienter ensuite, par contrat, vers les concours de recrutement d'enseignants. 6000 étudiants seraient concernés en 2013 qui bénéficieraient en plus d'un emploi non-enseignant rémunéré au sein de l'éducation. Cet emploi constituerait une sorte d'approche de la réalité scolaire et conduirait par étape vers l'enseignement. On voit bien là également l'importance accordée au terrain dans la nouvelle formation. Cette mesure tendra à atténuer le recrutement socialement trop marqué au profit des classes supérieures et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Ce dispositif semble indiquer que le niveau master resterait néanmoins la règle.

Les concours seront ouverts en 2013 à 22100 postulants pour l'enseignement public et privé. L'objectif principal du gouvernement est de renverser la conjoncture qu'avait établie Sarkozy de non-remplacement des départs à la retraite dans le public comme dans le privé. La tendance devrait être inversée si les candidats se pressent en nombre suffisant. Le nombre global de recrutés en augmentation de 47% posera de nouveaux problèmes dans une période de reconstruction du système de formation.

La refondation sera concrétisée par la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), destinée de toute évidence à remplacer les IUFM. Il apparaît ainsi que s'affirme le principe selon lequel le métier d'enseignant s'apprend, sur la base de connaissances académiques, au sein d'écoles professionnelles. Ces écoles devraient prendre leurs distances vis-àvis des universités. Assiste-t-on à un retour à la structure révolutionnaire de 1794, des écoles d'éducation, placées dorénavant à un niveau supérieur ?

La priorité de l'éducation, malgré un contexte de crise économique, les nouvelles mesures, les perspectives qui se dégagent marquent de toute évidence la volonté politique du nouveau gouvernement d'arrêter le déclin de l'éducation en France en redonnant à la formation des enseignants une mission éducative claire. Mais c'est toute l'école républicaine qui doit retrouver sa vocation originelle de conquête de l'égalité.

<u>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>

- COOMBS, P. H. (1989): La crise de l'éducation (Bruxelles, De Boeck Université).
- GAUTHIER, P.L. (2008): El sistema educativo francés: igualdad y equilibrio social. En VV.AA., *Políticas educativas para la cohesión social* (Madrid: Consejería de Educación de la Comunidad de Madrid).
- DUBET, F. (2005): Donner autant à ceux qui ont moins. Cahiers Pédagogiques, 429-430. (http://www.cahiers-pedagogiques.com/Francois-Dubet-Donner-autant-a), consultée: 12/03/2013.
- DUBET, F. (2004): L'école des chances (Paris: Seuil & La République des idées).
- GAUTHIER, P. L. (2009): Fractures scolaires et inégalités scolaires. *Revue Internationale d'Éducation*, 52, pp. 85-92.

- GAUTHIER, P. L. (2005): -El sistema educatiu francès. En J. PRATS & F. RAVENTÓS (Dirs.) *Els sistemes europeus Crisi o transformació ?* (Barcelona: Fundaci'o La Caixa), pp. 29-65.
- OCDE (2011): Résultats du PISA 2009: Savoirs et savoir-faire des élèves Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. Volume I. (http://dx.doi.org/10.1787/9789264097643-fr), consultée: 12/03/2013.
- CONDORCET, N. (1792): Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique Présentation à l'Assemblée legislative. (http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp), consultée: 12/03/2013.

PROFESIOGRAFÍA

Pierre-Louis Gauthier

Il est inspecteur d'académie honoraire. Il a été instituteur, inspecteur-professeur en école normale, inspecteur de l'éducation nationale, directeur d'école normale, directeur-adjoint d'IUFM, chargé des relations internationales. Comme expert auprès de la Commission européenne, il a effectué de nombreuses missions à l'étranger. Membre du comité de rédaction de la Revue internationale d'éducation de Sèvres depuis 1994, il a coordonné des numéros sur la formation des enseignants, les diplômes et les examens de l'enseignement secondaire, l'école primaire et l'école de base, l'évaluation des systèmes éducatifs, l'éducation en milieu rural dans le monde. Il collabore à plusieurs sociétés et revues d'éducation comparée dans le monde. Articles publiés en 2012 : « L'éducation en milieu rural : perception et réalités » — Revue internationale d'éducation, n°59-(avril 2012), et « Recent education reforms in France »- Comparative Education Review de l'Université normale de Beijing (Chine)- n°2012, (10- septembre 2012). **Datos de contacto:** E-mail: pierre-louis.gauthier@orange.fr.

Fecha de recepción: 23 de diciembre de 2012.

Fecha de revisión: 7 de febrero de 2013 y 3 de marzo de 2013.

Fecha de aceptación: 12 de marzo de 2013.